

<https://www.onac-vg.fr/demarches/demander-une-aide-financiere>

L'aide financière ne peut être délivrée qu'aux ressortissants de l'ONACVG. Elle ne se substitue pas aux aides sociales pouvant déjà être obtenues.

- **Pour tous les demandeurs**

-
- Un justificatif de la qualité de ressortissant (photocopie de la carte de combattant, du Titre de Reconnaissance de la Nation, jugement d'adoption par la Nation, brevet de pension ...)
 - Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport ou du titre de séjour
 - Une photocopie du livret de famille
 - Une photocopie des certificats de scolarité des enfants de plus de 16 ans ou justificatifs de leur situation
 - Une photocopie recto/verso du dernier avis d'imposition ou de non imposition du demandeur et des personnes vivant au foyer
 - Un relevé d'identité bancaire ou postal
 - Une copie des trois derniers relevés bancaires (à défaut, voir ci-dessous)

- **Si vous ne pouvez fournir les relevés bancaires**

-
- Les justificatifs des ressources mensuelles
 - salaires, allocations, pôle emploi, indemnités journalières, RSA : justificatifs de paiement sur les trois derniers mois
 - pour toutes les autres ressources : justificatifs de versement
 - Les justificatifs des difficultés financières que vous rencontrez ou des dépenses imprévues auxquelles vous devez faire face (factures, devis, lettres de rappel...)
 - Les justificatifs des charges mensuelles
 - charges liées au logement : photocopie de la dernière quittance de loyer ou de l'échéancier du crédit immobilier ou des charges de copropriété
 - charges énergétiques (chauffage, bois, fuel, EDF, gaz, eau) : échéancier ou factures des 12 derniers mois
 - assurances : échéanciers ou avis d'échéance
 - taxes foncières et d'habitation : échéancier ou avis des sommes à payer
 - mutuelle : échéancier ou avis d'échéance
 - crédits et/ou prêts personnels : échéancier ou attestation de l'organisme prêteur
 - surendettement : photocopie du plan établi par la Banque de France

- **Pour les demandeurs sollicitant une participation pour frais médicaux**

-
- La facture des soins, à défaut le devis
 - Les décomptes de la sécurité sociale et de la mutuelle

- **Pour les demandeurs sollicitant une participation aux frais de maintien à domicile**

-
- La notification d'allocation personnalisée d'autonomies (APA)
 - Les factures relatives à votre maintien à domicile
 - Les aides et participations éventuellement versées par d'autres organismes

- **Pour les demandeurs sollicitant une participation aux frais d'obsèques**

-
- Un bulletin de décès
 - La facture des frais d'obsèques
 - Un justificatif du contrat d'obsèques
 - Le justificatif du capital décès éventuellement perçu
 - Un justificatif des aides versées par d'autres organismes